

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer service eau

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE UTMA -SB/LET230054

Tél: 05 59 80 87 18

Mél: ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le - 1 FEV. 2023

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral, déclarant d'intérêt général le plan pluriannuel de gestion sur la Baïse et le Luzoué et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes d'Abidos, Abos, Arbus, Aubertin, Cardesse, Cuqueron, Lacommande, Lagor, Lahourcade, Lasseube, Lasseubetat, Monein, Mourenx, Nogères, Os-Marsillon, Parbayse et Pardies.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer, la cheffe du service eau,

Juliette Friedling

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées 2 avenue du Président Pierre Angot 64053 PAU